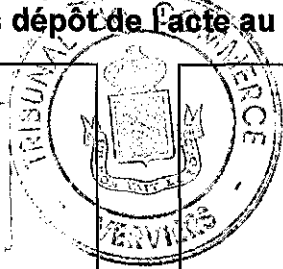


Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

R M I	 *18028109*		Déposé au greffe du Tribunal de commerce de Liège Division Verviers
			29 JAN. 2018 P.O. Le greffier, Greffe

N° d'entreprise : **0808.776.694**

Dénomination

(en entier) : **HENRARD INVEST**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SPRL**

Adresse complète du siège : **Voie du Remoudou, Battice 6 à 4651 HERVE**

Objet de l'acte : Changement siège social

1. Siège social

Le président propose de transférer le siège social de la SPRL HENRARD INVEST de Voie du Remoudou, Battice 6 à 4651 Herve vers Rue du bola, Grand-Rechain 44 à 4650 HERVE et ce, à dater du jour de la publication de la présente décision aux annexes du Moniteur belge.

Résolution prise à l'unanimité.

Le Président lève la séance à 12h.

La Secrétaire donne lecture du présent procès-verbal, qui a été rédigé séance tenante.

Et lecture faite, les membres du Bureau et les Actionnaires qui en ont exprimé le désir ont apposé leur signature, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé », au bas du présent procès-verbal.

Fait de bonne foi à Herve le 22 janvier 2018.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/02/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).